



PRÉFET DE LA HAUTE- SAÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Vesoul, le 30 mars 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

Interdiction de manifestation devant la préfecture ce jeudi 30 mars

Un appel à manifester devant les préfectures a été lancé à l'échelle nationale par le collectif « Les Soulèvements de la Terre ». Aucune manifestation n'a été déclarée auprès de la préfecture de la Haute-Saône, ne permettant pas, dès lors, d'identifier les organisateurs et les dispositions prises pour prévenir les troubles à l'ordre public.

Dans ces circonstances, et compte tenu des dégradations dont la préfecture a été la cible par un groupe de manifestants à l'occasion de la journée d'action du 23 mars, Michel Vilbois, préfet de la Haute-Saône, a décidé d'interdire toute manifestation revendicative dans la rue de la préfecture et dans la rue de l'Aigle noir, au sein du territoire de la commune de Vesoul, aujourd'hui à partir de 12h00.

Pour rappel, la participation à une manifestation interdite est passible d'une contravention maximum de 135 euros en vertu de l'article R 644-4 du Code Pénal.

**Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 12
Mél : pref-communication@haute-saone.gouv.fr

1 rue de la préfecture
70 000 VESOUL

www.haute-saone.gouv.fr

@Prefet70